

Le Service des incendies et de la sécurité publique de la Ville de Saint-Raymond assure la couverture incendie sur un vaste territoire comprenant Saint-Raymond, Lac Sergent et Saint-Léonard, pour plus de 14 000 habitants et 842 kilomètres carrés. Elle encourage l'autonomie, le travail d'équipe, la rigueur, la communication, le respect et l'éthique. C'est dans ce contexte qu'elle désire s'adjoindre de :

POMPIERS
TEMPS PARTIEL – SUR APPEL
AFFICHAGE : P-E-2026-01

Sommaire du poste

Sous la responsabilité du lieutenant, ils sauvent des vies et des biens dans le cas d'incendies ou d'accidents de la route. Ils collaborent avec les responsables des mesures d'urgence et ils participent activement à la prévention et à l'information aux citoyens.

Principales responsabilités

- Participer aux diverses interventions de combat des incendies;
- Opérer les véhicules d'intervention;
- Intervenir en présence de matières dangereuses;
- Intervenir lors d'accidents routiers;
- Participer à des opérations de recherche et de sauvetage;
- Soutenir les intervenants principaux lors de toute autre intervention.

Exigences

- Être disponible pour des formations et entraînements, pour répondre aux exigences de la loi;
- Détenir un diplôme d'étude secondaire ou l'équivalent;
- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Résider dans une des villes desservies par le Service des incendies de Saint-Raymond, soit Saint-Raymond, Saint-Léonard ou Lac Sergent;
- Assurer une disponibilité de jour, de soir et de fin de semaine;
- Posséder un permis de conduire valide et être disponible pour obtenir une classe 4A;
- Être en excellente condition physique et réussir les épreuves de qualification.

Compétences

- Capacité à travailler sous pression, à gérer les priorités et les imprévus;
- Capacité à s'adapter à différentes situations d'urgence;
- Capacité de s'adapter à des appels imprévus, selon un horaire variable;
- Avoir la santé et sécurité au travail comme priorité.

Atouts

- Formations et expérience dans le domaine;
- Demeurer à moins de huit (8) kilomètres de la caserne située au 103, Grande Ligne à Saint-Raymond;
- Travailler (Emploi principal) dans une des villes desservies par le Service des incendies de Saint-Raymond.

Traitement salarial

Le poste est rémunéré selon la convention collective des pompiers, section locale Saint-Raymond et la rémunération est déterminée selon la formation et l'expérience du candidat. La Ville de Saint-Raymond offre également une gamme concurrentielle d'avantages sociaux.

Si vous possédez ces compétences, êtes soucieux de la sécurité incendie, souhaitez travailler pour le mieux-être de la collectivité, et êtes intéressé à relever ce défi, veuillez acheminer votre *curriculum vitae* en inscrivant le numéro d'affichage **P-E-2026-01**, au plus tard **le 12 avril 2026 à 20 heures**, à madame Caroline Hamel, responsable des ressources humaines, Ville de Saint-Raymond, 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 ou à rh@villesaintraymond.com.

Seules les personnes retenues pour l'entrevue seront contactées.

Sans exclure le féminin, le masculin est employé dans le présent document afin d'alléger le texte.
La Ville de Saint-Raymond respecte le principe d'équité en matière d'emploi.